



### VŒUX

#### Vœu n°1 - Comité Directeur du District de Lyon et du Rhône de Football

A rajouter à l'article 2 des Règlements Généraux du District de Lyon et du Rhône de Football

« Selon les dispositions de l'article 6 modifié de nos statuts, **les Clubs situés en dehors [du territoire du District à savoir Métropole de Lyon et Département du Rhône mais] historiquement rattachés sur les plans administratif et sportif au District de Lyon et du Rhône de Football sont expressément autorisés à y rester à moins d'une délibération contraire à prendre par leur Assemblée Générale, explicitement convoquée à cet effet, et qui pourra décider du rattachement du Club au District du ressort de l'adresse de son siège social.**

Pour être recevable, et dans un évident souci d'organisation tant pour le District quitté que pour le District rejoint, la décision de cette AG doit intervenir avant le 1er janvier d'une saison afin d'être effective la saison suivante.

Si tel n'est pas le cas, l'opération sera différée d'une saison supplémentaire. »

#### Vœu n°2 - AS PUSIGNAN

« Après quelques saisons d'inactivités autorisation provisoire avec dérogation du District à plus de 6 joueurs mutés pour permettre la création d'une équipe de jeunes (U15 ou U17) en Football à 11 dans la dernière division de District pour les Clubs qui n'en n'ont pas.

Exemple :

Saison X : 2019/2020 -> pas d'équipe U15 en Foot à 11

En équipe U13 4/5 joueurs de 13 ans et 6/7 joueurs de 12 ans. Effectif déjà juste pour une équipe U13 mais cela permet quand même de faire jouer des enfants toute une saison.

L'année suivante ces 4/5 joueurs de 14 ans avec 6 joueurs mutés en plus maxi soit 11 joueurs : impossible d'inscrire une équipe U15 en dernière division de District.

Résultat : perte des joueurs licences de 14 ans qui seraient montés en U15.

Et chaque année par faute de pouvoir créer une équipe de Foot à 11 chez ces jeunes certains vont vers d'autres sports (Tennis, Judo, Karaté, Boules et autres sports individuels). »

#### Vœu n°3 - HAUTS LYONNAIS

« Le Règlement ne permet pas à une équipe d'une entente d'accéder à la Ligue si celle-ci est classé 1ère du Championnat D1 à la fin de la saison sportive.

Notre vœu est qu'il soit possible de revoir ce règlement qui pénalise sportivement l'équipe engagée.

Une entente permet de solutionner le manque d'effectif dans une catégorie. »

#### Vœu n°4 - HAUTS LYONNAIS

« Création d'un Club jeunes appelé Groupement. Le District de Lyon et du Rhône n'autorise pas la création d'un Club de ce type alors qu'elle est autorisée dans d'autres Districts avec pour objectif de regrouper les effectifs en zone rurale. Notre vœu est une demande de réflexion sur ce règlement interne qui n'est pas en adéquation avec les autres Districts de la Ligue LAuRAFoot. »